

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1558/SG/FIN autorisant M. Moussa Maidal Waiss à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti — zone industrielle sud— (partie du Titre foncier n° 172).

n° 73-1558/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
24 octobre 1973

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1973

Date du numéro
10 novembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Moussa Maïdal Waiss est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5640 m2 environ, lot n° 154, sise à Djibouti, zone industrielle sud et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172 au nom de la Société Commerciale ou Financière de Djibouti.